



**Rapport du directeur exécutif par intérim
sur les activités
de la Commission de coopération environnementale
X^e session ordinaire du Conseil de la CCE**

Washington, États-Unis
Les 24 et 25 juin 2003

Table des matières

1	Bilan du programme.....	1
1.1	Environnement, économie et commerce.....	1
1.1.1	Évaluation des répercussions environnementales du commerce	1
1.1.2	Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique.....	2
1.1.3	Financement de la protection et de la conservation de l'environnement.....	4
1.1.4	Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.....	5
1.2	Conservation de la biodiversité.....	5
1.2.1	Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	5
1.2.2	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord.....	5
1.2.3	Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	6
1.2.4	Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	7
1.2.5	Réseau nord-américain d'aires marines protégées.....	7
1.2.6	Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord.....	8
1.2.7	Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	8
1.3	Polluants et santé.....	9
1.3.1	Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord	9
1.3.2	Gestion rationnelle des produits chimiques	11
1.3.3	Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord.....	13
1.3.4	Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution	14
1.3.5	La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.....	15
1.4	Droit et politiques de l'environnement	16
1.4.1	Rapport comparatif sur les normes environnementales	16
1.4.2	Gestion écologique et suivi des déchets dangereux	17
1.4.3	Coopération en matière d'application et d'observation des lois.....	17
1.4.4	Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord.....	18
1.4.5	Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale.....	18
2	Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.....	18
3	Planification, surveillance et évaluation des programmes.....	19
4	Rapport établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.....	19
5	Examen décennal de l'application de l'ANACDE	20
6	Rapport sur l'état de l'environnement	20
7	Collaboration avec la CMI et l'IBWC	21

8	Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE.....	21
9	Rapport sur l'accès du public à l'information environnementale	24
10	Partenariats	24
	10.1 Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale	24
	10.2 Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à déterminer les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord.....	25
	10.3 Soutien au Mexique afin de dresser son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP	26
	10.4 Protocole d'entente avec le PNUE en vue d'évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord	26
11	Administration et finances	27
	11.1 Ressources financières	27
	11.2 Ressources humaines	27
	11.3 Bail des locaux de la CCE	27
12	Communications et sensibilisation	27
	12.1 Publication et diffusion.....	28
	12.2 Communiqués	28
	12.3 Rapports annuels visés au paragraphe 12(1) de l'ANACDE.....	30

1 Bilan du programme

1.1 Environnement, économie et commerce

Une plus grande intégration de l'économie en Amérique du Nord réclame un degré plus élevé de coordination et de coopération en vue de faciliter la protection de l'environnement tout en soutenant la croissance de l'économie et du commerce, et de réussir à ce que le développement soit durable, comme le prescrit le préambule de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Une intégration accrue de l'économie peut également servir de complément à la réglementation de l'environnement et offrir des instruments commerciaux novateurs, notamment des mesures économiques incitatives et des mécanismes financiers, d'où la nécessité de faire participer les principaux acteurs de l'économie à la protection et à la conservation de l'environnement dans le cadre de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé. Les agriculteurs, les gens d'affaires, les consommateurs, les propriétaires terriens, les investisseurs et d'autres intervenants sont des éléments clés d'un développement économique durable à caractère écologique.

Afin de favoriser la mise en place de ce processus et d'y contribuer, le secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce vise trois buts :

1. continuer d'accroître notre compréhension des effets environnementaux du libre-échange et de l'intégration économique connexe en Amérique du Nord et relever les possibilités d'intégrer les politiques environnementales et commerciales de façon à promouvoir activement la participation du public et la transparence;
2. relever les possibilités de coopération et d'échange, entre les trois signataires de l'ALÉNA, pour ce qui est des biens et services écologiques, dont les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
3. renforcer les partenariats avec le secteur des services financiers privés dans les domaines des finances et de l'environnement.

1.1.1 Évaluation des répercussions environnementales du commerce

La CCE a publié un document parrainé par la Fondation Ford qui expose les enseignements et les conclusions tirés du premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Intitulé *Libre-échange et environnement : Un tableau plus précis de la situation*, ce document fait partie d'un rapport succinct consultable sur le site Web de la CCE dont celle-ci a tiré certains extraits pour publiciser la tenue du deuxième Symposium. La CCE a également publié le compte rendu et les documents de travail du premier Symposium.

Pour mettre un terme aux travaux qu'elle a entrepris antérieurement sur les nouvelles tendances environnementales, la CCE a distribué aux intervenants une copie de la version finale du rapport intitulé *Comprendre et prévoir les changements environnementaux en Amérique du Nord : Les fondements de politiques publiques plus efficaces*.

Le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce s'est tenu à Mexico, au mois de mars dernier, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et parallèlement à l'atelier que cet organisme a organisé sur le renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement en Amérique latine, de même que de l'atelier

public du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur le chapitre 11 de l'ALÉNA. Le Symposium a attiré plus de deux cents participants.

Cette série d'activités, publicisée sous le titre de *Semaine du commerce et de l'environnement dans les Amériques*, a suscité la participation d'organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le PNUE, ainsi que celle de seize représentants de neuf ministères de l'Environnement et/ou du Commerce de pays d'Amérique latine. Ces représentants ont reçu une aide financière du Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Treize documents de recherche choisis par le Groupe consultatif sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce ont été présentés au cours du Symposium; ils portaient sur des sujets s'étendant de la relation entre le changement climatique et le commerce international aux effets de la libéralisation du commerce sur la production agricole. Le directeur général de l'*International Centre for Trade and Sustainable Development* (ICTSD, Centre international pour le commerce et le développement durable), M. Ricardo Melendez-Ortiz, était le conférencier principal de ce symposium.

1.1.2 Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique

Une étude sur la croissance du secteur de l'environnement au Mexique à laquelle a donné lieu l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et d'autres accords environnementaux internationaux, a été présentée à la réunion qu'a tenue, en juin 2003, le Groupe de travail mixte de l'OCDE sur le commerce et l'environnement; la CCE y a assisté à titre d'observatrice. Cette étude est le fruit d'une collaboration entre ce groupe de travail et le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique.

Culture durable du palmier *Chamaedorea*

Une étude de marché a été menée auprès de quatre cents organismes religieux afin de déterminer s'ils étaient désireux d'acheter des frondes de palmiers *Chamaedorea* pour leurs services religieux.

Culture durable de café

En février 2003, la CCE a coparrainé, avec le CRDI, une séance de remue-méninges sur la crise du café. Cette séance a été organisée la CNUCED et la Société internationale de défense sociale. Trois des quatre plus grosses sociétés acheteuses de café (Nestlé, Proctor & Gamble, Kraft) ainsi que des associations issues de pays producteurs et consommateurs de café y étaient représentées.

Avec le soutien financier de la CCE, l'organisme Conservation International a réalisé un guide qui permettra aux producteurs regroupés en coopératives de présenter eux-mêmes des demandes de crédit.

Servitudes de conservation

En janvier 2003, la CCE a coparrainé une séance dans le cadre du quatrième congrès organisé par Pronatura et le Comité des négociations commerciales de l'OMC, tenu à Cancún, sur la conservation des terres et les servitudes afin de déterminer les similitudes et les différences dans ce domaine en Amérique du Nord. La Commission étudiera, avec ces partenaires et en coordination avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, les mécanismes financiers et fiscaux qui permettraient de protéger l'environnement des trois pays en recourant aux servitudes d'une manière concertée.

Énergies renouvelables

La CCE a distribué aux Parties le document de référence intitulé *Les mécanismes axés sur le marché en matière de séquestration du carbone, d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable en Amérique du Nord — Quelles options s'offrent à nous?* Les Parties ont formulé des observations dont la CCE tiendra compte dans la version finale qu'elle présentera au Conseil au mois de juin.

La CCE a également établi deux rapports sur le secteur de l'électricité au Mexique. Le premier fait état des changements qu'a récemment connus ce secteur en ce qui a trait aux investissements privés, tant étrangers que nationaux, et étudie la relation que peuvent avoir les investissements étrangers directs avec les prévisions d'exportation ou d'importation d'électricité. Quant au deuxième rapport, il décrit les changements en cours ou proposés afin de promouvoir les énergies renouvelables au Mexique. Il donne également des renseignements sur les projets de modification des politiques qui touchent les énergies renouvelables et cite des exemples de projets novateurs dans ce domaine.

Le compte rendu de la réunion sur les énergies renouvelables, que la CCE a tenue en collaboration avec le *Centro de Estudios del Sector Privado para el Desarrollo Sustentable* (Cespedes, Centre d'études du secteur privé pour le développement durable) et la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale de l'efficacité énergétique), est consultable sur les sites Web de la CCE et de la Conae. Les participants à la réunion et d'autres parties intéressées en ont également reçu une version sur cédérom.

Achats écologiques

La CCE a organisé une rencontre préliminaire en septembre 2002, à Montréal, sur la nécessité de collaborer à l'échelle nord-américaine concernant les achats écologiques. Les participants représentaient le *Center for a New American Dream* (Centre pour un nouveau rêve américain), la société Terra Choice, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, Environnement Canada, le Semarnat, les groupes Inform et Green Seal, le secteur privé, des groupes d'achat, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, le *Consumer's Choice Council* (Conseil sur le choix du consommateur). À la suite d'exposés par les représentants de chaque organisme et ministère de l'Environnement des pays signataires de l'ALÉNA sur leurs habitudes d'achat, les participants ont dressé une liste des contraintes à l'égard des achats écologiques effectués par les organismes et ministères au sein de leur gouvernement. Après un relevé des problèmes, ces travaux ont eu pour but de déterminer les tâches à accomplir et d'établir un cadre trilatéral afin de les mener à terme plus adéquatement. Les contraintes en question comprennent : le manque d'information environnementale, l'absence de normes environnementales, les préoccupations indues à l'égard des règles commerciales de l'ALÉNA et de l'OMC, l'absence de mesures incitatives pour changer les habitudes d'achat.

Les participants ont convenu que la CCE serve de secrétariat au Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (un réseau nord-américain constitué d'autres réseaux). Ils ont également décidé d'entreprendre des travaux en vue de quantifier les avantages environnementaux des achats écologiques, de créer un réseau d'information sur le Web concernant les produits écologiques et de réaliser une analyse de rentabilisation afin de soutenir l'amélioration des programmes dans ce domaine.

La CCE a également établi un rapport intitulé *Les achats écologiques : Des exemples d'expériences fructueuses en Amérique du Nord*. Ce rapport révèle l'ampleur de ces achats sur le continent ainsi qu'ailleurs dans le monde, et donne des exemples précis des incidences environnementales positives que peuvent avoir les programmes incitatifs dans ce domaine. Un dépliant résumant les conclusions de ce rapport sert d'outil d'information sur les achats écologiques. Compte tenu de la relation évidente entre les politiques d'achat et les accords commerciaux, un autre document, intitulé *Green Procurement in Trade Policy*, conclut qu'il n'est pas fondé de craindre que les politiques d'achats écologiques aillent à l'encontre des accords commerciaux internationaux.

Consommation de produits écologiques

En collaboration avec la *North American Alliance for Sustainable Consumption* (Alliance nord-américaine pour la consommation de produits durables) et le PNUE, la CCE a entrepris un inventaire des activités et des projets portant sur la fabrication et la consommation de ces produits en Amérique du Nord.

1.1.3 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

À la suite de la réunion de mars 2002 sur les mécanismes de financement et l'environnement, la CCE a établi des relations avec le PNUE – Initiatives financières (PNUE IF) (Groupe d'étude nord-américain), l'OCDE et Environnement Canada dans le but de poursuivre les travaux dans ce domaine. En partenariat, cette fois-ci, avec le PNUE IF, la banque HSBC, la société PricewaterhouseCoopers et la Section de l'environnement, de l'énergie et des ressources de l'*American Bar Association* (Association du Barreau américain), la CCE a organisé une autre réunion, le 26 février 2003, dont elle a publié le compte rendu. Celle-ci a porté sur les règlements régissant la divulgation de l'information environnementale, et elle visait à mieux saisir l'importance de cette information dans les états financiers. Elle a également permis de se pencher sur l'information que divulguent des secteurs sensibles à l'environnement, notamment l'industrie pétrolière et gazière, les centrales électriques, les usines de pâtes et papiers et les exploitations minières, et de connaître le point de vue de vérificateurs comptables (KPMG), d'experts-conseils en finance et en gestion (PricewaterhouseCoopers) et d'agences de cotation (Standard & Poor's). La CCE a aussi établi un rapport résumant les enseignements tirés de cette réunion; ce document servira de document de référence au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil.

Des travaux analogues sont en cours au Canada en partenariat avec un réseau comprenant Environnement Canada, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, l'Institut canadien des comptables agréés, le *Conference Board* du Canada, la CCE, le *World Resources Institute* (WRI, Institut des ressources mondiales) et d'autres entités afin d'étayer et de diffuser plus largement des arguments de nature commerciale en faveur de la divulgation d'informations environnementales. Par ailleurs, une autre étude en cours vise à déterminer les principales informations environnementales dont se servent les analystes financiers, ainsi que l'utilité de trouver des possibilités de rapprocher l'information environnementale pertinente pour les investisseurs avec celle dont se servent habituellement les analystes et les agences de cotation.

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce a financé un document de référence sur les dernières tendances, l'état des investissements dans le domaine de l'environnement et les possibilités qui s'offrent dans l'immédiat, notamment les investissements étrangers directs ainsi que les obligations à long terme, les capitaux propres, les investissements à capital de risques et les investissements dans le domaine de l'environnement au sein des pays en développement, en se fondant sur l'exemple du Mexique. Les résultats de cette recherche ont été présentés au cours d'une réunion qu'ont tenue, en décembre 2002, à Monterrey, au Nuevo León, le CCPM et les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce sur le thème *Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable*.

Projet de fonds nord-américain pour l'agriculture durable

La CCE a travaillé de concert, depuis quatre ans, avec la chaîne de producteurs et de gens d'affaires qui se consacrent au café cultivé de façon durable. Les activités réalisées durant cette période ont permis de confirmer les avantages environnementaux et sociaux que procure ce type de café, son potentiel commercial et l'absence d'accès au crédit à laquelle se butent certaines entreprises commerciales qui font partie de cette chaîne.

La CCE a déterminé que ces restrictions de crédit constituaient une possibilité latente présentant des avantages tant pour les investisseurs que pour l'environnement, et elle a élaboré une proposition en vue de créer un mécanisme de financement qui cerne des moyens de concrétiser cette possibilité. Au lieu de créer

une toute nouvelle structure de gestion pour exploiter ce fonds, la CCE a présenté cette proposition à diverses entités déjà en activité qui pourraient exploiter le fonds pour le compte de leurs investisseurs.

La CCE a conclu une entente préliminaire avec l'organisme de développement écologique Banamex afin de créer un fonds pilote pour la production durable de café de concert avec au moins trois coopératives agricoles situées dans trois États mexicains.

1.1.4 Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE

Les Parties ont convenu de consulter leurs sous-ministres respectifs de l'Environnement et du Commerce afin d'envisager la possibilité qu'ils tiennent une réunion.

Les Parties se sont également engagées à examiner les thèmes sur lesquels pourrait porter l'ordre du jour d'une réunion de ces sous-ministres ou des ministres, en se fondant sur un document de travail que leur a présenté le Canada. À titre de présidente du Conseil, la ministre américaine a accepté de recueillir les observations des Parties et de proposer une date et un lieu pour la tenue de cette réunion.

1.2 Conservation de la biodiversité

1.2.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Les présidents nationaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité ont approuvé la cinquième ébauche de la stratégie connexe, et les Parties l'ont soumise à l'examen du public et d'organismes gouvernementaux compétents. Au cours de sa deuxième réunion trilatérale, le Groupe de travail parachèvera ce document afin de le faire approuver par le Conseil.

1.2.2 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

La mise en œuvre des projets de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) et l'évaluation de la situation des oiseaux en matière de conservation constituent les deux principales activités donnant suite au soutien que le Conseil a apporté à l'ICOAN dans le communiqué de sa session ordinaire de 2002. Il y juge « important de conclure des partenariats régionaux en vue de réaliser des projets dans ce domaine, et de recourir à des réseaux et à des bases de données qui favorisent les mesures de conservation et les projets qui appliquent les principes de l'ICOAN ».

Mise en œuvre de l'ICOAN

Deux activités complètent la mise en œuvre des projets de l'ICOAN à l'échelle trinationale : des ateliers régionaux et des projets réalisés sur le terrain.

Les quatre premiers ateliers se sont tenus dans des régions prioritaires du Mexique qui ont un rapport étroit avec le Canada et les États-Unis; il s'agit de la péninsule du Yucatán (voie migratoire de l'Est), la forêt montagneuse humide du Chiapas (voie migratoire de l'Ouest), du désert de Chihuahua (prairies) et de la côte de Jalisco (milieux humides). Ces ateliers visaient à former des alliances régionales au Mexique et à favoriser la réalisation de projets trinationaux dans le cadre de l'ICOAN. Au cours de l'année 2003, les coordonnateurs nationaux et la CCE se serviront des conclusions de ces ateliers pour solliciter la contribution de particuliers et un soutien financier au nouveau programme de coopération trinationale établi pour chaque région.

Parallèlement aux ateliers, le soutien financier de la CCE a permis de réaliser les premiers projets de l'ICOAN sur le terrain. Les travaux de conservation étaient axés sur les habitats afin de favoriser les populations aviennes tant locales que migratrices et l'ensemble de la biodiversité. Tous les projets ont été

coordonnés à des activités de conservation en cours, et certains étaient financés en vertu de la *Neotropical Migratory Bird Conservation Act* (Loi sur la conservation des oiseaux migrateurs néotropicaux) des États-Unis. Les travaux au Canada et aux États-Unis sont axés sur l'application de mesures de conservation sur le terrain (amélioration et gestion des habitats, acquisition d'habitats), alors que ceux réalisés au Mexique visent davantage le renforcement des capacités (inventaire, surveillance, formation et sensibilisation).

Situation des populations d'oiseaux en matière de conservation

Des critères d'évaluation ont été établis à l'échelle nationale pour toutes les espèces d'oiseaux du Mexique, et ils sont maintenant compatibles avec ceux en vigueur au Canada et aux États-Unis. L'information recueillie sera épurée à l'échelle régionale en 2003 grâce à la tenue de plusieurs ateliers. Ces travaux sont menés en collaboration avec des organismes de conservation de premier plan [p. ex., la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), Conservation International, le *Cornell Laboratory of Ornithology* et Pronatura].

Autres faits saillants :

- La production en cours d'une vidéo sur l'ICOAN afin de faire ressortir le volet humain de la conservation des oiseaux; il est prévu de le présenter au Conseil dans le cadre de sa prochaine session ordinaire.
- Dans le volume 7(1):5 de son bulletin *Bird Calls*, l'*American Bird Conservancy* (Société de conservation des oiseaux des États-Unis) a publié un article concernant le projet de l'ICOAN sur les prairies financé par la CCE.

1.2.3 Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Les activités menées dans le cadre de ce projet font partie des efforts déployés en vue d'élaborer une stratégie trinationale visant les prairies du centre de l'Amérique du Nord, ainsi que des projets destinés à rétablir plusieurs espèces qui y suscitent des préoccupations communes en matière de conservation. Au nombre des réalisations que la CCE a soulignées dernièrement, il faut noter sa présentation d'un cadre trinational de conservation des prairies et d'activités connexes au cours de divers ateliers régionaux et trinationaux. En février 2003 notamment, la CCE a été invitée à déléguer un représentant pour faire un exposé sur le chien de prairie lors d'une réunion technique tenue au Colorado, laquelle avait pour objet de présenter les principales activités que permet de soutenir ce projet. Des préparatifs sont en cours avec des organismes partenaires afin de créer un réseau de prairies essentielles dans toute l'Amérique du Nord.

En outre, des travaux sont en cours dans le but de faciliter les efforts de conservation trinationaux à l'égard d'espèces des prairies qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation, dont les suivants :

Rétablissement de la population de chiens de prairie

La CCE a financé l'établissement de la première carte trinationale illustrant les dimensions et l'emplacement de tous les territoires qu'habite le chien de prairie en Amérique du Nord. Cette carte, qui sera consultable sur le site Web de la CCE, constitue une étape fondamentale en vue de discussions sur la répartition des efforts concertés destinés à conserver cette espèce. En outre, des recherches sont menées avec le soutien de la CCE afin de déterminer la concurrence pour l'herbe que se font le bétail et le chien de prairie, car il s'agit de l'une des principales raisons de l'élimination de cette espèce.

Rétablissement de la population de buses rouilleuses

La télémétrie satellitaire permet de surveiller la migration de la buse rouilleuse entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Les informations recueillies sur deux buses adultes dotées de transmetteurs par satellite, qui ont été capturées puis relâchées au Mexique en janvier 2003 avec le soutien de la CCE,

servent à déterminer les besoins en habitat de cette espèce et les principales zones à protéger. La CCE a en outre financé la création d'un site Web afin de faire état des déplacements de cette espèce et de leur ampleur. Ce site Web est entré en activité le 1^{er} mai 2003.

Exposition itinérante sur l'importance des écosystèmes des prairies

Cette exposition a pour but de sensibiliser le public nord-américain à l'importance que revêtent les prairies et, plus particulièrement, aux liens qui unissent les trois pays dans la région de Janos. Elle permettra de faire connaître le travail qu'ont accompli bénévolement des photographes professionnels. L'EPA, qui est l'hôte de la session ordinaire du Conseil de 2003, a accepté que cette exposition fasse partie des activités d'ouverture de cette session, et les ministres l'inaugureront officiellement avant qu'elle se déplace aux quatre coins de l'Amérique du Nord.

1.2.4 Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Les travaux se poursuivent en vue d'établir un répertoire des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Le profil des espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation (EMSPCC) ainsi que les cartes illustrant leur répartition et leurs principaux habitats ont fait l'objet d'un examen par des spécialistes et ont été révisés en fonction des observations de ces derniers. Les travaux en question ont également servi à élaborer le projet pilote sur les espèces marines du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et sont utilisés par les intervenants du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP).

Les présidents nationaux des comités chargés des EMSPCC assisteront à la réunion des conseillers du milieu marin qui se tiendra dans le cadre de la cinquième conférence internationale annuelle de la *Science and Management of Protected Areas Association* (SAMPAA, Association scientifique de gestion des aires protégées). Il est prévu d'y étudier l'état des travaux accomplis, de déterminer ceux à entreprendre dans le cadre du projet sur les EMSPCC et d'examiner le livre blanc sur la gestion intégrée du Réseau nord-américain d'AMP dans lequel il est proposé que les habitats essentiels constituent l'un des quatre niveaux des écorégions qui sont essentielles en matière de conservation. Ces habitats sont au nombre des critères qui ont servi à relever les aires prioritaires dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring (la « région Baja-Béring ») au cours de l'atelier qui s'est tenu du 22 au 24 avril.

La CCE et ses partenaires ont commencé à planifier un atelier qui aura lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne afin de dresser des plans d'action concertés pour le premier ensemble d'EMSPCC en Amérique du Nord. Il donnera lieu à la participation de représentants d'organismes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités et d'autres intervenants dont les travaux s'appuieront sur les profils d'espèces afin de déterminer en détail les activités concertées à réaliser. La CCE et ses partenaires ont également commencé à examiner les éléments sur lesquels portera le rapport documentaire évaluant les répercussions de la pêche commerciale et sportive sur les EMSPCC; ils ont aussi mis la dernière main au projet de surveillance de ces espèces.

1.2.5 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Renforcement des capacités des intervenants en matière de conservation des aires marines protégées et collaboration entre eux

Un comité spécial de la CCE a organisé des séances de travail dans le cadre de la cinquième conférence internationale annuelle de la SAMPAA, qui s'est déroulée du 11 au 16 mai 2002, à Victoria, en Colombie-Britannique. Ces séances se sont fondées sur les travaux du Réseau nord-américain d'AMP afin de renforcer les capacités internationales, nationales et régionales de conservation des habitats marins et côtiers essentiels. Elles ont également permis de présenter les travaux réalisés à l'égard des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord, des EMSPCC, des aires de conservation prioritaires de la région Baja-Béring et de la côte pacifique, et la gestion intégrée du Réseau nord-américain d'AMP, ainsi

que les travaux des activités visant l'efficacité de la gestion des AMP. La réunion des conseillers du milieu marin s'est également tenue dans le cadre de cette cinquième conférence internationale, et ses conseillers, qui représentaient des organismes gouvernementaux, des ONG, des universités et d'autres intervenants, ont pu y étudier l'état d'avancement des activités du Réseau nord-américain d'AMP, déterminer les étapes suivantes et examiner le livre blanc sur la gestion intégrée du Réseau ainsi que les mesures nécessaires pour appliquer la théorie à l'échelle régionale.

Création d'un réseau stratégique d'AMP en Amérique du Nord

Au cours d'une réunion tenue du 22 au 24 avril 2003 à Burnaby, en Colombie-Britannique, une cinquantaine de spécialistes de divers secteurs, représentant des organismes gouvernementaux, des ONG, des universités, des associations de pêcheurs et des groupes autochtones, ont relevé des aires à conserver en priorité sur la côte Ouest (la région Baja-Béring). Durant les trois journées, ces spécialistes ont pu prendre connaissance d'analyses des données recueillies, partager leur point de vue, choisir des aires en fonction de leur importance écologique, des menaces qui planent sur elles et des possibilités qu'elles offrent (tout en tenant compte de leur contiguïté et de leur configuration), et, en dernier lieu, choisir des aires prioritaires de conservation, ce qui constitue une étape importante pour la CCE, le *Marine Conservation Biology Institute* (MCBI, Institut biologique pour la conservation du milieu marin) et les autres partenaires. Ces aires feront l'objet d'une étude afin de déterminer à quel endroit sera entreprise l'activité pilote de gestion intégrée du Réseau nord-américain d'AMP.

Renforcement de la surveillance et des connaissances du milieu marin partagé

Dans le cadre de l'activité sur l'efficacité de la gestion des AMP qui se déroule sous la direction de la Section marine de la Commission mondiale sur les aires protégées ainsi que du Fonds mondial pour la nature, la CCE a appuyé la participation du Canada à la mise à l'essai d'indicateurs dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. Les premiers résultats de cette mise à l'essai ont été présentés au cours de la cinquième conférence internationale de la SAMPAA.

1.2.6 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

En partenariat avec la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques), la CCE a tenu à San Diego, en Californie, le deuxième atelier sur les espèces aquatiques envahissantes. Cet atelier a permis de choisir des domaines commerciaux prioritaires, notamment l'aquiculture, l'élevage en aquarium, le poisson frais comestible et les appâts vivants, ainsi qu'un ensemble d'espèces envahissantes que les trois pays estiment susciter des préoccupations communes à l'échelle continentale. Un groupe de plusieurs intervenants a cerné vingt domaines qui pourraient donner lieu à une collaboration bilatérale ou trilatérale ainsi que deux activités prioritaires à réaliser immédiatement : la constitution d'une base de données nord-américaine sur les espèces aquatiques envahissantes; la prévention et le contrôle de la propagation des algues et d'autres plantes aquatiques envahissantes sur la côte pacifique de l'Amérique du Nord.

1.2.7 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Les responsables du Réseau nord-américain d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) continuent de centrer leur attention sur l'élargissement de l'accès à l'information relative à la biodiversité nord-américaine. Au cours de l'hiver de 2002, le RIBAN a financé des évaluations stratégiques, par des spécialistes indépendants, de la gestion de l'information de la CCE et de l'utilisation des données du système d'information géographique (SIG), ainsi que la détermination du champ d'activité du RIBAN et de son créneau. Les recommandations que contiennent les rapports de ces spécialistes consistent à renforcer les capacités de la CCE, y compris la collecte des données des SIG, en vue d'apporter un soutien à l'exécution des programmes. Ces documents ont été soumis à l'examen des membres du Comité consultatif d'experts sur la biodiversité. La détermination du créneau du RIBAN suppose une différenciation nette de ce réseau par rapport aux réalisations qu'il permet d'obtenir.

Afin de favoriser l'application de normes de partage d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, le RIBAN a collaboré avec un certain nombre d'organismes, notamment le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RICIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale sur l'information biologique), NatureServe, le Système d'information taxonomique intégrée (SITI) pour l'Amérique du Nord, la Conabio, le Comité trilatéral de gestion et de conservation des espèces sauvages et des écosystèmes, l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité), le Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité).

Site Web

Le projet de site Web pour le RIBAN et le projet de tribune de discussion vont de l'avant en attendant la contribution du Service des techniques d'information de la CCE et la reconfiguration en cours du site Web de cette dernière. Les bases de données du RIBAN contiennent de l'information sur les activités de conservation du milieu marin, plus précisément des données sur les AMP, les écorégions marines et les EMSPCC. Il permettra d'illustrer et de tester le principe de mise en relation des bases de données sur les espèces avec les cartes des écosystèmes régionaux et d'appliquer les résultats obtenus dans le cadre des activités de la CCE.

Droits de propriété intellectuelle

Les questions de propriété intellectuelle que soulève l'information sur la biodiversité sont résumées dans le document intitulé *The State of Copyright Law and Its Impact on Distributed Environments in the NAFTA countries*. Les trois gouvernements ont examiné ce document et il est disponible auprès de la CCE et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP). Par ailleurs, les problèmes que soulèvent ces droits, particulièrement en ce qui concerne la liberté d'échange de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, ont été évalués en collaboration avec l'*American Museum of Natural History* (Musée américain d'histoire naturelle) de New York dans le cadre de l'activité sur le patrimoine en matière de biodiversité.

Comité consultatif d'experts

Le RIBAN a planifié des réunions dans chacun des pays qui en sont membres afin d'évaluer leur représentation et leur rôle. Une réunion générale de consultation est prévue à l'automne de 2003; elle visera à évaluer les obstacles au partage de l'information sur la biodiversité ainsi qu'à relever des secteurs pouvant donner lieu à des partenariats avec le RIBAN, à renforcer sa présence sur le Web et à examiner les questions touchant le SITI, le patrimoine en matière de biodiversité, les habitats essentiels, les aires protégées et les nœuds d'information régionaux.

Centre d'information nord-américain

La CCE a entamé des discussions informelles afin de déterminer les besoins institutionnels et la possibilité que le RIBAN devienne un centre d'information régional. Elle prévoit mener des discussions officielles avec le Centre d'échange de la CDB et ses correspondants dans les trois pays.

1.3 Polluants et santé

1.3.1 Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Facilitation de la coordination nationale de la qualité de l'air

En coordination avec le projet de registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP), les responsables du programme de la CCE sur la qualité de l'air ont coparrainé un programme d'échange entre des fonctionnaires du Semarnat à Mexico, de l'EPA à Washington et d'Environnement

Canada à Ottawa au cours des mois de septembre et d'octobre 2002. Ces séjours étaient destinés à leur faire connaître l'expérience acquise, les difficultés survenues durant la mise en œuvre, la législation, ainsi que les mécanismes de vérification et de contrôle de chaque pays au cours de la mise en place et du maintien de leur RRTP.

En janvier et en février 2003, la CCE a également financé deux réunions sur l'établissement d'un inventaire des émissions atmosphériques dans la ville de Mexico. Ces réunions, dirigées par M^{me} Luisa Molina et M. Mario Molina (ce dernier est récipiendaire d'un prix Nobel), tablaient sur un programme intégré de lutte contre la pollution urbaine, régionale et nationale. Outre des spécialistes des trois pays en matière d'inventaire des émissions atmosphériques, ces réunions ont rassemblé les chercheurs chargés de l'étude sur Mexico et des participants à une autre activité financée par la CCE visant à établir un inventaire des données sur cette ville (voir la section suivante).

Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

En 2002, la CCE a soutenu la réalisation de la deuxième des trois phases du projet d'inventaire national des émissions au Mexique. Ce projet consiste à établir cet inventaire en collaboration avec l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), le Semarnat, la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest) et l'EPA. Un certain nombre de participants représentant des États et des universités du Mexique ont également contribué à l'établissement de cet inventaire. Au terme de cette deuxième phase, les participants au projet prévoient publier, en juillet 2003, un inventaire des émissions atmosphériques de six États frontaliers du nord du Mexique. Au cours de la troisième phase, qui se déroulera en 2003 et qui bénéficiera de l'appui de la CCE, les méthodes élaborées et l'information recueillie au cours de l'inventaire des émissions dans ces six États serviront dans le reste du Mexique.

La CCE a organisé une réunion sur les meilleures techniques disponibles pour réduire la pollution atmosphérique provenant de nouvelles sources, qui s'est tenue à Montréal, en octobre 2002. Elle a rassemblé des spécialistes gouvernementaux des paliers national, étatique, provincial et municipal, et ceux-ci ont examiné des ressources en information et des critères d'évaluation afin de déterminer quelles sont les techniques de lutte antipollution qui peuvent le mieux s'appliquer à de nouvelles sources de polluants en Amérique du Nord. La réunion avait notamment pour objectif de recueillir des avis sur la portée et la fonction d'un centre d'information auquel les gestionnaires gouvernementaux de la qualité de l'air pourraient recourir pour éclairer la prise de telles décisions. La CCE planifie actuellement, à la lumière de ces avis, la tenue d'un deuxième atelier sur ces techniques en 2003. Cet atelier visera à former les participants en ce qui a trait à la recherche et à l'utilisation d'informations sur ces techniques afin d'aider les gestionnaires de la qualité de l'air à prendre des décisions dans ce domaine.

Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

En janvier 2003, la CCE a tenu à Montréal un *Atelier sur les méthodes d'évaluation de l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules*, auquel une quinzaine de représentants d'organismes gouvernementaux, d'universités et d'établissements privés de recherche des trois pays ont participé. Cet atelier visait principalement à déterminer des éléments communs dont les chercheurs pourraient tenir compte lorsqu'ils étudient l'exposition des populations aux gaz d'échappement le long des principaux couloirs de transport et à certains passages frontaliers congestionnés. Les participants ont proposé une liste d'éléments qui méritent un plus ample examen, et la CCE étudie la possibilité de tenir une réunion de suivi afin d'étoffer ces éléments.

Entre novembre 2002 et mars 2003, la CCE a financé les travaux d'une équipe de chercheurs de l'université Harvard, du *Massachusetts Institute of Technology* (Institut de technologie du Massachusetts) et du Mexique pour qu'ils puissent entreprendre une étude sur l'exposition régulière aux gaz

d'échappement diesel des chauffeurs de camions et des employés de terminaux de transport du Mexique dans l'exercice de leurs fonctions.

En février 2003, la CCE a reçu la version finale du rapport établi par un professeur de l'université de la Colombie-Britannique, M. Michael Brauer, qui évalue la disponibilité des données permettant de mesurer l'exposition des collectivités aux émissions atmosphériques à des passages frontaliers congestionnés en Amérique du Nord. M. Brauer a constaté que les points de collecte de données de surveillance n'étaient habituellement pas assez proches des principaux passages frontaliers pour pouvoir déterminer si ces derniers constituent d'importantes sources de pollution atmosphérique. En outre, le dénombrement des véhicules n'est pas suffisant pour permettre d'analyser cette exposition dans la plupart des emplacements. Malgré ces réserves, M. Brauer a pu tirer un certain nombre de conclusions générales, notamment qu'un grand nombre de personnes sont touchées par la pollution atmosphérique qu'occasionnent les véhicules de transport aux principaux passages frontaliers. On compte jusqu'à 35 000 personnes vivant dans un rayon d'un kilomètre de plusieurs de ces passages ou des routes principales qui y mènent.

En mars 2003, des chercheurs de l'*Instituto Nacional de Salud Pública* (Institut national de la santé publique) ont transmis à la CCE l'ébauche d'un rapport exposant leurs premières conclusions au sujet des répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé des enfants de Ciudad Juárez. Ces conclusions révèlent que l'ozone troposphérique que l'on trouve dans cette ville frontalière a des incidences évidentes sur la capacité respiratoire des enfants, ceux de moins de cinq ans étant davantage enclins à la détresse respiratoire. Les chercheurs ont constaté des répercussions graves sur la santé des enfants même les jours où les concentrations d'ozone dans l'air ambiant sont plus faibles que la norme sanitaire de 110 parties d'ozone par milliard sur une heure, en vigueur à Mexico. Les chercheurs se fonderont sur ces conclusions préliminaires pour mener une étude visant à déterminer si les effets graves de cette pollution sur les enfants sur lesquels la recherche a porté sont étroitement liés au fait qu'ils vivent à proximité des couloirs congestionnés.

1.3.2 Gestion rationnelle des produits chimiques

Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) continue d'offrir une tribune qui facilite la coopération et les ententes trinacionales, ainsi que la prise de mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. La dernière année a été marquée par diverses réalisations dans le cadre du programme de GRPC : le parachèvement du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au chlordane, l'établissement d'un nouveau PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, l'établissement d'un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène que les organismes gouvernementaux compétents sont en train d'examiner. L'établissement du PARNA relatif au lindane vient de débuter et il est prévu de faciliter la participation des intervenants aux travaux du groupe d'étude connexe.

En collaboration avec le PNUE, la CCE a coordonné la réalisation d'une évaluation mondiale des substances toxiques persistantes dans la Région II, l'Amérique du Nord. Le Groupe de travail sur la GRPC a tenu sa quinzième réunion ordinaire avec les responsables de la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs, en mai 2003, à Windsor (Ontario), au Canada. Donnant suite aux directives du Conseil dans ce sens, des démarches ont suscité la participation d'un grand nombre de représentants de groupes autochtones.

Le projet de GRPC a également permis d'entreprendre et de faire progresser un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- La CCE a commencé à partager les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT avec les sept pays d'Amérique centrale afin de renforcer l'application de la Stratégie mondiale de lutte contre le paludisme mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

- La CCE est en train d'élaborer un nouveau document sur la GRPC et le processus de sélection des substances, ainsi qu'une deuxième vidéo pour sensibiliser davantage la population aux résultats fructueux du processus d'élimination du DDT au Mexique.
- La CCE a également actualisé, traduit et imprimé une série de feuillets d'information sur tous les PARNA à l'intention du public.
- La mise en œuvre de la deuxième phase du PARNA relatif au mercure s'est poursuivie en 2002 avec des projets comme l'installation de deux stations de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique, et la mise en relation de ces postes avec le programme national sur les dépôts atmosphériques et le réseau sur les dépôts de mercure. La réussite de ce programme est un élément crucial pour les groupes de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.
- Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au Mexique en soutenant des activités destinées à renseigner et à sensibiliser les professionnels de la santé et les éducateurs. Un projet pilote financé par la CCE a été relancé dans un hôpital du Mexique afin d'y remplacer les thermomètres contenant du mercure.
- Santé Canada a offert son soutien au Mexique afin de réaliser une activité de renforcement des capacités dans le cadre d'une étude de biosurveillance dans la région de Zacatecas. Cette étude est destinée à mesurer les concentrations de substances toxiques qu'absorbe la population et de dresser un plan d'action, si nécessaire. Ce projet débutera par l'offre d'activités et de compétences en laboratoire.
- Le Canada a prêté au Mexique un appareil de surveillance de la concentration de mercure dans le milieu ambiant (le Tekran), et le Secrétariat continuera de soutenir un deuxième cycle d'études de caractérisation des rejets de mercure ainsi que de leurs répercussions sur le sol et la végétation dans la région de Zacatecas.
- La mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a donné lieu à des progrès considérables, comme en témoigne l'ébauche d'un rapport d'étape maintenant parachevée. Une réunion prévue en juin 2003 comprendra une dernière séance du groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC ainsi qu'un atelier sur les systèmes de gestion de l'environnement qui aura particulièrement trait à ces substances.
- Le PARNA relatif au chlordane est établi et un rapport final exposant toutes les mesures qu'il prévoit sera publié sous peu. Le Groupe de travail sur la GRPC demandera l'aide du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale afin de déterminer si le chlordane fait l'objet d'expéditions transfrontalières illégales.
- Le Groupe d'étude chargé d'établir le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène en a ébauché la première phase, et celle-ci fait l'objet d'un examen interne, par le gouvernement américain, depuis près d'un an.
- Compte tenu des enjeux que suscite le plomb, le Groupe de travail sur la GRPC a établi une déclaration de préoccupation commune et l'a affichée sur le site Web de la CCE afin de solliciter des observations de la part du public.
- La CCE a entrepris la constitution du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales et de son comité directeur, et le plan de mise en œuvre est en voie d'établissement. Ce groupe comprendra six sous-groupes qui détermineront les activités de surveillance à entreprendre dans le cadre de chacun des autres PARNA.
- Le Groupe d'étude chargé d'établir le PARNA relatif au lindane a tenu sa première réunion en 2003 dans le but d'arrêter un plan de travail, un processus et un calendrier. On encouragera la participation des organisations non gouvernementales de l'environnement, des Autochtones, de l'industrie et des universités aux travaux de ce groupe.
- Le Groupe de travail sur la GRPC a proposé une politique et des procédures concernant le démantèlement des groupes de mise en œuvre des PARNA.

Le Secrétariat a élaboré un cadre de référence afin d'étudier des stratégies qui permettraient de se pencher plus rapidement sur un plus large éventail de substances chimiques, et le Groupe de travail sur la GRPC examinera de quelle manière faire progresser cette activité.

1.3.3 Registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Au cours de l'année, le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) a particulièrement soutenu la mise en œuvre d'un programme de RRTP au Mexique prévoyant la déclaration obligatoire des rejets de polluants et l'accès de ces données au public, l'amélioration de la comparabilité des trois programmes nationaux de RRTP, la publication du rapport *À l'heure des comptes 2000*, l'établissement d'un cadre de travail pour la production de ce rapport, le renforcement des liens avec le programme de GRPC et l'utilisation novatrice des données de RRTP.

La CCE a publié le rapport *À l'heure des comptes 2000* le 17 avril 2003. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- De grandes quantités de substances chimiques continuent d'être rejetées et transférées.
- L'ensemble de ces rejets et transferts a diminué de 5 % depuis 1995.
- Un grand nombre de substances chimiques sont préoccupantes pour l'environnement et la santé humaine, notamment les cancérigènes et celles qui ont des effets sur le développement.
- L'atmosphère constitue le milieu qui reçoit les plus importants rejets.
- Les services publics d'électricité sont les principaux pollueurs de l'atmosphère en Amérique du Nord, avec 43 % de toutes les émissions atmosphériques.
- En plus des grandes quantités de substances chimiques qu'ils rejettent dans l'air, les établissements en acheminent une quantité toujours plus grande vers les sites d'enfouissement, les égouts et les usines de traitement.
- Les rejets et transferts des « petits pollueurs » (moins de 100 tonnes) ont augmenté de 32 % entre 1998 et 2000 (15 257 établissements).
- Par contre, les rejets et transferts des établissements qui déclarent les plus grandes quantités (plus de 100 tonnes) ont connu une réduction de 7 %.

Pour la première fois, *À l'heure des comptes 2000* donne des renseignements sur les substances toxiques, biocumulatives et persistantes, comme les dioxines et furanes et le mercure. Par l'entremise de la CCE, les trois pays sont en train d'établir des PARNA afin de réduire l'utilisation et les rejets de ces substances, particulièrement dans le cadre du PARNA relatif au mercure et de celui relatif aux dioxines et furanes.

Cette année, la CCE a établi un rapport spécial sur les substances chimiques toxiques et la santé des enfants afin de montrer que les données des RRTP peuvent aider les trois gouvernements à mettre sur pied un programme relatif à la santé des enfants et à l'environnement.

La résolution du Conseil n° 02-05 invite la CCE à apporter une aide technique au Mexique afin qu'il mette sur pied un programme de RRTP à déclaration obligatoire et que le public ait accès aux données recueillies. L'aide technique de la CCE s'est concrétisée par un soutien à la révision du formulaire de déclaration des rejets et des transferts et à l'élaboration de règles de mise en œuvre. La CCE a également contribué à la tenue d'une réunion de représentants des États mexicains, organisée par le Semarnat, au sujet de la mise sur pied de RRTP à l'échelle étatique. La CCE a en outre facilité la participation d'un employé de l'EPA à une activité de formation organisée par des entreprises afin de les renseigner sur les techniques de mesure des rejets.

Sur le plan international, le Secrétariat a ébauché un rapport qui porte sur l'établissement de programmes de RRTP dans le monde entier. Il le présentera au cours de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, qui se tiendra à l'automne de 2003, à Bangkok. La CCE a

en outre participé à une réunion de l'OCDE au Japon, en mars 2003, afin de partager l'expérience qu'elle a acquise dans la collecte des données de RRTP à l'échelle de l'Amérique du Nord.

En ce qui a trait à l'application du plan d'action visant à améliorer la comparabilité des données de RRTP en Amérique du Nord, le Canada a mentionné qu'il prendra un certain nombre de mesures et proposera des changements et des améliorations, notamment la modification des seuils de déclaration et des éléments de données sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène ainsi que sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Le Mexique a également pris un certain nombre de mesures, dans le cadre de ses travaux de révision du formulaire de déclaration des rejets et d'élaboration de règles de mise en œuvre, qui contribueront à améliorer la comparabilité des données recueillies dans les trois pays

1.3.4 Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution

En avril 2003, le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution) a octroyé 49 prêts totalisant environ 1 180 000 \$US. Jusqu'à présent, des prêts ont été complètement remboursés pour un montant total d'environ 630 000 \$US en capital et 194 000 \$US en intérêts, conformément aux calendriers de paiements établis. Les projets financés sont bénéfiques à l'environnement en permettant aux établissements visés de ne pas déverser près de 2 500 tonnes de substances chimiques par année dans les eaux usées, soit 4 800 tonnes depuis la mise en place du premier projet, et d'économiser plus de 140 000 mètres cubes d'eau par année, soit 251 000 mètres cubes depuis la mise sur pied du premier projet. Ces mesures leur ont aussi permis d'économiser collectivement environ 1 140 000 \$US chaque année, ce qui représente plus de 1 800 000 \$US depuis le début de l'activité.

En janvier 2003, le Fiprev a tenu une réunion de travail avec la Banque nord-américaine de développement à San Antonio, au Texas, afin d'étudier la possibilité que cette banque finance directement des projets de prévention de la pollution à la frontière américano-mexicaine. En avril 2003, au cours de la réunion annuelle de la Table ronde mexicaine sur la prévention de la pollution, les participants ont examiné ce projet et la possibilité de réaliser certains de ses volets dans le cadre d'une activité entreprise de concert avec l'*US-Mexico Foundation for Science* (Fondation américano-mexicaine pour la science). Avec l'aide de la Table ronde américaine sur la prévention de la pollution et de la *Texas Commission for Environmental Quality* (Commission du Texas pour la qualité de l'environnement), la CCE, la Banque nord-américaine de développement et la Banque mondiale se sont réunis à San Antonio les 2 et 3 juin afin d'examiner ce projet.

Les Groupes de travail de la Table ronde mexicaine sur la prévention de la pollution ont tenu leur troisième réunion le 1^{er} avril, à Naucalpan, dans l'État de Mexico. Cette réunion a rassemblé 140 personnes et comportait cinq thèmes liés à la prévention de la pollution : l'orientation; la mise en œuvre; la sensibilisation et la formation; les outils; le financement. Au cours d'un atelier, les membres de cette table ronde se sont entendus sur des moyens de participer au réseau d'information sur la prévention de la pollution. Une réunion a également eu lieu en parallèle, avec des dirigeants du Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution et le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, afin de s'entendre sur le déroulement du projet concernant les systèmes de gestion de l'environnement (SGE).

À la suite de la session ordinaire du Conseil tenue à Ottawa, un groupe de travail trinational comptant des représentants des tables rondes canadienne, mexicaine et américaine et des gouvernements a tenu plusieurs réunions et téléconférences afin de faire progresser des activités qui revêtent un intérêt commun et de tirer parti des capacités qu'offrent les trois organismes. La plus récente réunion de ce groupe a eu lieu le 9 avril, à Louisville, au Kentucky, dans le cadre de la réunion que la Table ronde américaine tient tous les printemps.

Ce partenariat donne présentement lieu à trois principaux types d'activité : 1) des ateliers dans les trois pays en vue de mettre en place un réseau d'information sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord, le dernier ayant eu lieu dans le cadre de la réunion de la Table ronde américaine à Louisville; 2) un premier atelier visant à promouvoir les SGE dans les petites et moyennes entreprises, qui a eu lieu en février, à Reynosa, au Mexique, et qui a rassemblé 120 personnes; le Partenariat participera également à la conférence sur les SGE qu'a organisée les 2 et 3 juin 2003, à San Antonio, au Texas, l'*US Multi-State Working Group* (Groupe de travail américain interétatique) afin de cerner des synergies avec d'autres organismes; 3) la création de tables rondes et de centres régionaux pour la prévention de la pollution, qui permet de renforcer les capacités dans ce domaine au Mexique. Pour le moment, ce pays compte deux tables rondes régionales et trois centres régionaux sont en voie de création sous l'égide de la Table ronde mexicaine et de la Banque interaméricaine de développement.

1.3.5 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord a connu une année aussi active que productive. Parmi les principales réalisations auxquelles il a donné lieu, on compte : le parachèvement de la première phase de l'établissement d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord; une réunion du Comité consultatif d'experts qui visait à cerner des mesures favorisant la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants; la tenue d'un atelier nord-américain sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants.

Indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

La CCE est en train d'établir un ensemble d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement. Une étude de faisabilité a été menée vers la fin de 2002, et le comité directeur a tenu une réunion à Montréal afin de formuler des recommandations sur le choix d'indicateurs ainsi que sur une stratégie de mise en œuvre. Les conclusions de l'étude et les recommandations du comité, publiés en mars 2003, constitueront le fondement de la phase de mise en œuvre, laquelle comprend l'inventaire, par les gouvernements, d'indicateurs déterminés et l'établissement du premier rapport sur les indicateurs en Amérique du Nord, dont la publication est prévue en 2004. Le Conseil étudiera la recommandation dans laquelle on demande que les trois pays fournissent des données sur ces indicateurs.

Les partenaires du projet, à savoir le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'OMS ont manifesté leur intention de poursuivre les travaux avec la CCE durant la phase de mise en œuvre; l'OPS s'est dite intéressée à faire connaître le cadre de travail à d'autres pays et sous-régions des Amériques. En plus de donner suite à une mesure prévue dans le programme de coopération, ce projet respecte les engagements pris dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable.

Le Comité consultatif d'experts

Ce comité a tenu une réunion fructueuse à Alexandria, en Virginie, afin de favoriser la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé à l'égard de questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants; des représentants d'un certain nombre d'organismes gouvernementaux compétents des trois pays ont participé à ces travaux. Ce comité a formulé les avis au Conseil n^{os} 03-01 (sur la possibilité d'intensifier la sensibilisation et la formation des professionnels de la santé et des chercheurs du domaine de l'environnement) et 03-02 (sur les progrès réalisés dans l'application du programme de coopération). Cette réunion a par ailleurs permis d'accueillir les deux nouveaux membres du Mexique, les docteurs Alvaro Roman Osornio-Vargas et Mariano Enrique Cebrian-García.

L'évaluation des risques

Un atelier sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord s'est tenu du 19 au 21 février 2003, à Oaxaca, au Mexique. Il a été organisé par le Secrétariat de la CCE en collaboration avec les Parties, le Groupe de travail sur la GRPC et le Groupe de travail technique sur les pesticides créé en vertu de l'ALÉNA. Plus d'une centaine de représentants de gouvernements, d'ONG, du secteur privé et d'universités y ont participé. Il a permis de formuler des recommandations soulignant la nécessité d'uniformiser la terminologie des évaluations des risques en Amérique du Nord et de favoriser l'utilisation du même vocabulaire pour ce secteur d'activité très spécialisé. Les participants ont également suggéré de tenir un atelier de suivi afin d'examiner, de façon plus approfondie, les processus d'évaluation des risques que présentent deux ou trois substances chimiques particulières. Ils ont par ailleurs proposé d'instaurer des mécanismes pour partager de l'information sur ces travaux entre les trois pays dans l'optique de tenir compte de la vulnérabilité particulière des enfants au cours de l'évaluation des risques, d'accroître le degré d'efficacité dans ce domaine et de réduire le fardeau que l'établissement de rapports représente actuellement pour le secteur industriel. En dernier lieu, ils ont estimé important que les trois pays collaborent plus étroitement dans le cadre des travaux sur l'évaluation des risques, renforcent les capacités des secteurs public et privé à l'égard des processus connexes et leur fassent connaître les développements dans ce domaine afin de tenir compte de la vulnérabilité particulière des enfants.

Les autres activités du projet comprennent :

- La réalisation d'une étude de marché pour la poterie artisanale mexicaine qui contient du plomb et qui en est exempte. Cette étude a donné lieu à un échantillonnage dans 54 petits ateliers de poterie et à des entrevues avec d'autres intéressés afin de déterminer les obstacles, les défis et les possibilités qui pourraient entraver ou faire progresser la production de poterie sans plomb, et de recommander d'autres mesures.
- L'établissement d'un rapport sur les répercussions économiques de l'asthme et d'autres maladies respiratoires chez les enfants en Amérique du Nord en vue de faire connaître aux décideurs et au public ce que coûte, financièrement parlant, le fait de ne pas s'attaquer aux problèmes qu'occasionne la salubrité de l'environnement des enfants.
- La participation à une consultation internationale sur des études longitudinales de cohortes tenue dans le cadre d'une réunion à Baltimore, au Maryland, en décembre 2002, ayant trait à la *National Children's Study* (Étude nationale sur les enfants) des États-Unis qui découle de la création d'un groupe de travail international sur cette étude.

Activités à venir

Les Parties et le Secrétariat ont commencé à planifier un atelier trilatéral sur la surveillance de l'asthme, qui se tiendra à l'automne de 2003. Cet atelier a pour objectif de renforcer la collaboration entre les trois pays afin d'améliorer les systèmes de surveillance qui permettraient de mieux comprendre cette maladie en Amérique du Nord. Ils s'emploient également à planifier les prochaines étapes des travaux sur le plomb que contiennent les produits de consommation.

1.4 Droit et politiques de l'environnement

1.4.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Le Secrétariat a ébauché un rapport sur les prescriptions environnementales fédérales, étatiques, provinciales et municipales régissant les exploitations d'élevage intensif de bétail dans les trois pays et l'a présenté au cours d'une conférence portant sur l'accroissement de la demande mondiale pour des produits d'origine animale, qui s'est tenue à Mérida. Il l'a également présenté au cours du Forum sur l'agriculture tenu sous l'égide du *Department of Agriculture* (Ministère de l'Agriculture) des États-Unis, et du

Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce qu'a organisé la CCE. Ce rapport, qui est consultable sur le site Web de la CCE, tire des conclusions fondamentales sur les prescriptions environnementales imposées aux exploitations d'élevage intensif et formule des recommandations sur la nécessité d'appliquer des techniques avant-gardistes dans ce domaine.

1.4.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Le Groupe d'étude sur les déchets dangereux a continué de travailler étroitement avec le Secrétariat afin de donner suite au mandat que lui a confié le Conseil, à savoir élaborer une méthode nord-américaine commune de gestion écologique des déchets dangereux et mener une étude sur la faisabilité d'un projet pilote concernant le suivi électronique du transport de ces déchets dans les trois pays.

Le Secrétariat et le Groupe d'étude ont réalisé les activités suivantes :

- La tenue d'une série de réunions avec des spécialistes gouvernementaux afin de déterminer les prochaines étapes de l'élaboration de ces projets.
- La réalisation d'une étude comparative sur l'état de la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables en Amérique du Nord. Ce document est à la disposition du public sur le site Web de la CCE.
- L'ébauche d'un document d'orientation qui aidera le Groupe d'étude à déterminer les principes, les buts et les critères sous-jacents aux prochaines phases du projet.
- L'ébauche d'un rapport qui étudie les possibilités d'améliorer le suivi des expéditions de déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois qui les régissent. Ce document sera parachevé à la suite d'autres réunions avec des spécialistes gouvernementaux et des intervenants.

1.4.3 Coopération en matière d'application et d'observation des lois

La CCE a parrainé un atelier sur l'application des lois par-delà les frontières, qui s'est tenu à Washington, D.C. Il a porté sur les questions juridiques et politiques touchant l'application des lois de l'environnement lorsque cette application nécessite l'intervention d'au moins un autre pays. De nombreux représentants d'organismes gouvernementaux, de cabinets juridiques privés et d'ONG y ont participé.

En outre, dans le cadre du programme de la CCE relatif au renforcement des capacités d'application des lois, en 2002, le Secrétariat a organisé et parrainé des ateliers de formation sur le commerce illégal des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et sur des questions d'application des lois interdisant le commerce et la récolte illégale d'espèces végétales protégées.

L'atelier de formation sur les SACO a rassemblé des employés d'organismes d'application du Mexique, des fonctionnaires du *Department of Justice* (Ministère de la Justice) et de l'EPA des États-Unis, de même que des représentants du PNUE et du secteur privé. Il a permis d'aborder les sujets suivants : la sensibilisation aux répercussions que l'appauvrissement de la couche d'ozone peut avoir sur l'environnement et la santé; le Protocole de Montréal et son application dans les pays développés et en développement; l'expérience acquise aux États-Unis en matière d'application des lois; les itinéraires empruntés et les méthodes utilisées pour le commerce illégal des SACO; l'identification des conteneurs; l'analyse de cas concrets.

Un deuxième atelier de formation s'est tenu durant quatre jours. Il a donné lieu à la participation de plus d'une cinquantaine d'agents des trois pays chargés de l'application des lois et a permis de les informer adéquatement sur les possibilités qu'offrent les lois de restreindre le trafic illégal des plantes, de leur fournir de l'information technique et de leur faire connaître les caractéristiques des principaux groupes taxinomiques de plantes commerciales, les tendances du commerce international et le rôle des réseaux pour surveiller le commerce illégal.

1.4.4 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

La CCE a proposé deux domaines sur lesquels elle pourrait faire porter ses travaux en ce qui a trait à l'utilisation durable et à la conservation de l'eau douce en Amérique du Nord, et elle a affiché cette proposition sur son site Web afin de solliciter des observations de la part du public. Le choix de ces domaines donne suite au communiqué que le Conseil a diffusé en 2001 et dans lequel il prescrit aux Parties de se pencher sur des questions relatives à la gestion des bassins hydrographiques et au recours à des techniques abordables pour gérer l'eau douce. Jusqu'à présent, la CCE a reçu des observations du Canada et du Mexique ainsi que de la CMI.

1.4.5 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

Le Secrétariat a tenu plusieurs téléconférences en vue d'organiser à l'automne, au Mexique, une conférence sur les systèmes de gestion de l'environnement. Cette conférence sera le fruit d'une collaboration entre le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale et le Partenariat sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

2 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Au début du mois de janvier, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a diffusé une demande de propositions de projets axés sur la surveillance et l'évaluation environnementales en relation avec la santé humaine. Cette année, les projets subventionnés devront servir à renforcer la capacité des citoyens à surveiller les aspects de leur environnement qui nuisent à leur santé et susciter une plus grande participation des collectivités à la résolution de problèmes environnementaux. En outre, les méthodes de surveillance devront faire appel au savoir local et traditionnel et aux connaissances scientifiques, et établir une relation entre la santé humaine et la salubrité des écosystèmes. Le FNACE a reçu 300 propositions jusqu'au 31 mars 2003, et le Comité de sélection se réunira le 26 juin 2003, à Washington, D.C., et annoncera peu après les propositions qu'il a choisies.

À la suite de l'avis que le CCPM a formulé au Conseil le 8 mars 2002 sur le projet de modification des *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE*, le Conseil a approuvé ces modifications le 11 décembre 2002, lesquelles tiennent davantage compte des réalités du Fonds et de la CCE. En fonction de ces lignes directrices modifiées, le Comité de sélection du FNACE compte maintenant six membres, soit deux représentants de chaque pays. L'un d'eux est choisi par le CCPM parmi ses membres et un autre par chaque Partie au sein de son Comité consultatif national ou de son Comité consultatif gouvernemental, ou encore parmi ses citoyens.

Le thème des projets financés par le FNACE a été choisi au cours du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce qui s'est déroulé les 25 et 26 mars 2003, à Mexico. Des bénéficiaires de subvention habitant dans la zone urbaine de Mexico ont été invités présenter leurs projets et les produits écologiques qu'ils fabriquent au cours de la réception marquant l'ouverture de ce symposium (le 25 mars). Cette expérience s'est avérée très positive et a été très bien accueillie par le public et les bénéficiaires. Le personnel du FNACE essaiera de la rééditer dans le cadre d'autres activités de la CCE.

La CCE a remanié la section de son site Web consacrée au Fonds afin d'y offrir un résumé des propositions et la version finale des rapports dans leur langue d'origine, ainsi que de l'information sur les résultats des projets. Dans le but d'évaluer l'aide que le FNACE apporte aux bénéficiaires de subvention en vue de solliciter d'autres fonds, et compte tenu du fait que les Parties apprécient l'information

recueillie jusqu'à présent, le personnel du FNACE continuera d'exercer un suivi du soutien financier supplémentaire que sollicitent les bénéficiaires.

Le bulletin trimestriel de la CCE, *Trio*, continuera de donner les grandes lignes des projets financés par le FNACE en exposant concrètement, par des exemples, de quelle manière les efforts de la Commission jouent un rôle dans le cadre des projets communautaires. Ces projets sont également publicisés dans les médias des localités où résident les bénéficiaires.

3 Planification, surveillance et évaluation des programmes

Le Secrétariat continue de renforcer le système de planification, de surveillance et d'évaluation des programmes de la CCE, qui comprend cinq éléments principaux :

- L'ébauche d'une structure des activités des programmes qui expose de façon plus globale et plus cohérente la relation entre les objectifs de la CCE, les buts et les résultats des programmes, les activités des projets.
- Une nouvelle présentation du plan opérationnel de la CCE pour 2004 qui remplacera le plan de programme actuel.
- Une description de la méthode de gestion de la CCE précisant de quelle manière celle-ci organise ses travaux.
- L'amélioration des procédures actuelles d'évaluation, de surveillance et d'établissement de rapports en vue d'examiner et d'évaluer périodiquement le rendement des programmes et des projets. Cela comprend le parachèvement d'évaluations pilotes du RIBAN, du programme de GRPC et du bureau de liaison de Mexico, ainsi que des méthodes de gestion de l'information de la CCE, de la participation des peuples autochtones à ses programmes de même que la conception d'un système d'évaluation du rendement.
- L'élaboration d'une approche visant à faciliter l'établissement d'un plan à long terme et quinquennal vers le milieu de 2004.

La CCE s'attend à ce que l'examen décennal de l'application de l'ANACDE oriente de façon notable les buts qu'elle devra atteindre au cours des prochaines années et dont elle tiendra compte dans son processus de planification. Les travaux énumérés ci-dessus aideront la CCE à donner suite aux conclusions de cet examen décennal.

Le Secrétariat continuera de tenir les Parties au courant des progrès réalisés dans ce domaine au cours de téléconférences régulières et de séances d'information périodiques tenues en privé.

4 Rapport établis en vertu de l'article 13 de l'ANACDE

Le maïs transgénique et la biodiversité au Mexique

Le Groupe consultatif sur le maïs et la biodiversité a parachevé le cadre de référence et les grandes lignes du rapport connexe en tenant compte de treize observations. Il a également formulé une réponse à ces observations et la CCE l'a publiée sur son site Web. Des consultants ont été engagés et chargés de rédiger chacun des chapitres de ce rapport, dont le nouvel échéancier est le suivant :

Établissement du cadre de référence du rapport	15-04-2003
Rédaction des documents de référence	30-09-2003
Examen de ces documents par des pairs	30-10-2003
Affichage et distribution des documents en vue d'un examen public	30-11-2003
Ébauche du rapport	30-12-2003

Tenue d'un symposium public	20-01-2003
Ébauche des recommandations finales	20-02-2003
Présentation de l'ébauche aux Parties	20-03-2003
Présentation de la version finale du rapport	10-05-2003

5 Examen décennal de l'application de l'ANACDE

En janvier 2003, la CCE a soumis à l'examen des Parties et du CCPM un projet d'examen décennal de l'application de l'ANACDE ainsi que des effets environnementaux de l'ALÉNA, comme l'a prescrit le Conseil en juin 2002.

Le Canada et le CCPM ont fait part de leurs observations à ce sujet. La CCE a par ailleurs transmis aux Parties et au CCPM, dans le même envoi, une liste des personnes qu'elle suggère au Conseil de nommer au sein du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Elle leur a en outre fait parvenir une ébauche de résolution exposant le mandat de ce comité pour fin d'approbation par les Parties. La Commission a aussi demandé officiellement aux Parties de lui fournir des renseignements de base sur la situation économique dans leur pays en 1993 et en 2002, et de lui faire part des modifications qu'elles envisageraient d'apporter à l'ALÉNA. Cette information sera utile au Comité d'examen.

6 Rapport sur l'état de l'environnement

Le Secrétariat entend aller de l'avant en ce qui a trait à l'établissement d'un nouveau rapport sur l'état de l'environnement. Pour ce faire, il s'est fixé les objectifs suivants :

- Tenir compte des priorités des programmes de la CCE.
- Intégrer le rapport dans le plan stratégique de la CCE.
- Se fonder sur les enseignements tirés de l'établissement du rapport précédent.
- Examiner les recommandations de spécialistes externes.
- Donner suite à la suggestion du Conseil de recueillir et de partager de l'information des plus fiables sur l'environnement.
- Tenir compte du mandat, des objectifs et des réalisations de la CCE, tout en respectant ses limites financières.
- Intégrer les conclusions de l'examen décennal de l'application de l'ANACDE.

Le Secrétariat se propose d'établir un rapport sur l'état de l'environnement en se fondant sur les indicateurs de l'OCDE qui se rapportent à l'Amérique du Nord, mais en accordant une place importante aux indicateurs régionaux qui sont en harmonie avec les objectifs des secteurs de programme de la CCE. Il élaborera une section spéciale afin de développer un sujet qui se rapporte à la CCE et à l'environnement nord-américain.

La CCE est en train de dresser un plan afin d'instaurer une méthode logique pour établir le prochain rapport, notamment la définition de la portée des données techniques et du cadre de présentation de l'information. Il sera axé sur des aspects pragmatiques de la gestion, de l'organisation et du calendrier d'exécution des projets, ainsi que sur la participation des intervenants; il définira en outre la meilleure manière d'utiliser les données que la CCE recueille dans le cadre de ce rapport. En outre, ce plan régira la manière d'établir un rapport sur l'état de l'environnement, c'est-à-dire en tenant compte des programmes en cours et des priorités de la CCE. Ce cadre permettra d'établir les prochains rapports de façon aussi valable que logique.

7 Collaboration avec la CMI et l'IBWC

À la suite de la session du Conseil de 2002 et de la réunion qu'il a tenue avec la CMI et l'*International Boundary and Water Commission* (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux), le Secrétariat a entrepris des discussions avec ces deux organismes dans le cadre de quatre réunions, dont trois sous forme de téléconférence. Ces discussions ont permis de connaître le programme de travail respectif des trois organismes en vue de trouver des domaines de collaboration. Les domaines présentant un intérêt commun sont les suivants :

- Les méthodes de gestion des bassins hydrographiques (notamment les efforts que déploie la CMI pour constituer de nouveaux conseils de gestion de ces bassins).
- Les espèces exotiques envahissantes.
- Le FNACE, à titre de mécanisme de financement de projets réalisés par des groupes communautaires.
- Les PARNA, particulièrement le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

En outre, l'IBWC a demandé à la CCE et à la CMI si elles étaient intéressées à une collaboration relative aux aquifères dans les régions frontalières.

Ces organismes continuent de collaborer dans des domaines d'intérêt commun. Jusqu'à présent, des représentants de la CMI et de l'IBWC ont participé à l'atelier du CCPM sur l'eau ainsi qu'à celui sur les espèces exotiques envahissantes. Des membres du personnel de la CMI ont également participé à l'atelier tenu à Zacatecas sur le PARNA relatif au mercure, à la réunion d'Alexandria, en Virginie, sur la santé des enfants et l'environnement, à l'atelier d'Oaxaca sur l'évaluation des risques. Un rapport d'étape sera présenté au Conseil dans le cadre de sa session ordinaire de 2003.

Des représentants de la CMI continuent d'exprimer le désir de tenir une réunion avec les représentants des deux autres organismes au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil.

La CCE et la CMI ont échangé plusieurs ébauches d'une lettre d'intention qui officialiserait leur collaboration. L'avant-dernière ébauche a été soumise à l'examen final des Parties.

8 Communications visées à l'article 14 de l'ANACDE

Treize communications sont en cours d'examen.

Le Secrétariat respectera l'engagement qu'il a pris publiquement de soumettre à l'examen du Conseil, avant sa session ordinaire de 2003, la version finale des cinq dossiers factuels au sujet desquels le Conseil a voté le 16 novembre 2001. Le 24 avril 2003, en vertu de la résolution du Conseil n° 03-03, le Secrétariat a publié le dossier factuel relatif à la communication SEM-99-002/ Oiseaux migrateurs. Il s'agit du quatrième dossier que publie la CCE et du premier qui a trait à l'application des lois de l'environnement aux États-Unis. Le Secrétariat attend une décision du Conseil sur la publication du dossier factuel relatif à la communication SEM-98-006 (Aquanova). Il a par ailleurs soumis à son examen trois dossiers factuels provisoires relatifs aux communications SEM-98-004 (BC Mining) (le 28 mars 2003), SEM-00-004 (BC Logging) (le 15 avril 2003) et SEM-97-006 (Oldman River II) (le 17 avril 2003). Le Secrétariat est en train de constituer trois autres dossiers factuels.

Il envisage en outre de recommander au Conseil de constituer un dossier factuel pour deux autres communications.

Le Secrétariat a reçu la cinquième communication de l'année 2002 le 25 novembre de cette même année. En mai 2003, il en a reçu trois autres qu'il examine actuellement en vertu de l'article 14 de l'ANACDE.

État d'avancement des treize communications à l'étude en date du 30 mai 2003 :

Dossier factuel final soumis à l'examen du Conseil :

Aquanova – SEM-98-006/ *Grupo Ecológico Manglar, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec les activités d'élevage de crevettes menées par la société Granjas Aquanova, S.A. de C.V., à Isla del Conde, San Blas, Nayarit).

Le Secrétariat a transmis le dossier factuel final au Conseil le 5 mai 2003, et la décision de ce dernier est en suspens au sujet de la publication dudit dossier.

Dossiers factuels provisoires soumis à l'examen du Conseil :

- 1) **BC Mining** – SEM-98-004/ *Sierra Club of British Columbia et coll.* (application par le Canada de sa *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation minière en Colombie-Britannique).
- 2) **BC Logging** – SEM-00-004/ *David Suzuki Foundation et coll.* (application par le Canada de sa *Loi sur les pêches* en rapport avec des activités d'exploitation forestière en Colombie-Britannique).
- 3) **Oldman River II** – SEM-97-006/ *The Friends of the Oldman River* (application par le Canada de sa *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de sa *Loi sur les pêches*).

Le Secrétariat tiendra compte, le cas échéant, des observations du Conseil quant à l'exactitude des faits présentés dans ces trois dossiers avant de soumettre à son examen les dossiers factuels finals.

Dossiers factuels en cours de constitution :

Comme le lui a prescrit le Conseil, le Secrétariat est en train de constituer les trois dossiers factuels suivants :

- 1) **Río Magdalena** – SEM-97-002/ *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement régissant les rejets d'eaux usées).
- 2) **Molymex II** – SEM-00-005/ *Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., et Domingo Gutiérrez Mendivil* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec la qualité de l'air et les répercussions environnementales d'une usine de traitement du molybdène).
- 3) **Tarahumara** – SEM-00-006/ *Comisión de Solidaridad y Defensa de los Derechos Humanos, A.C.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'accès au système de justice environnementale des communautés autochtones).

Report de la décision du Conseil sur la constitution du dossier factuel suivant :

Exploitation forestière en Ontario – Le 12 novembre 2002, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estime que la communication SEM-02-001 / *Canadian Nature Federation et coll.* [application par le Canada de l'alinéa 6a) de son *Règlement sur les oiseaux migrateurs* en rapport avec l'exploitation forestière en Ontario] justifie la constitution d'un dossier factuel.

Le 22 avril 2003, le Conseil a unanimement adopté la résolution n° 03-05 reportant sa décision sur la recommandation du Secrétariat et accordant aux auteurs de cette communication un délai de 120 jours pour fournir des renseignements supplémentaires.

Détermination de la pertinence de constituer des dossiers factuels, aux termes du paragraphe 15(1), concernant les communications suivantes :

- 1) **Pâtes et papiers** – SEM-02-003/ *Sierra Legal Defence Fund et coll.* (application par le Canada de sa *Loi sur les pêches* et de son *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* en rapport avec l'exploitation de ces fabriques en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique).
- 2) **Projet El Boludo** – SEM-02-004/ *Arcadio Pesqueira Senday et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le projet minier « El Boludo »).

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications à la lumière de la réponse de la Partie visée afin de déterminer s'il est justifié de constituer un dossier factuel relativement à chacune.

Examen des nouvelles communications suivantes en vertu de l'article 14 :

- 1) **Ontario Power Generation** –SEM-03-001/ *Attorneys General of the States of New York, Connecticut, Rhode Island et coll.* (application par le Canada de ses lois de l'environnement en rapport avec les centrales électriques au charbon de la société Ontario Power Generation). Communication reçue le 1^{er} mai 2003.
- 2) **Home Port Xcaret** –SEM-03-002/ *Alfonso Ciprés Villareal et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec l'aménagement d'installations portuaires sur la Riviera Maya). Communication reçue le 14 mai 2003.
- 3) **Lac de Chapala II** – SEM-03-003/ *Raquel Gutiérrez Nájera et coll.* (application par le Mexique de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique). Communication reçue le 23 mai 2003.

Le Secrétariat est en train d'examiner ces communications afin de déterminer si elles satisfont aux critères du paragraphe 14(1), et, dans l'affirmative, si elles justifient la demande d'une réponse à la Partie visée, en vertu du paragraphe 14(2).

Historique des communications

L'examen des vingt-six communications qui suivent a pris fin pour les raisons énoncées :

Douze communications ont été rejetées parce qu'elles ne justifiaient pas un plus ample examen aux termes des paragraphes 14(1) ou 14(2) :

- **Chouette tachetée** – SEM-95-001/ Biodiversity Legal Foundation et coll.
- **Logging Rider** – SEM-95-002/ Sierra Club et coll.
- **Aage Tottrup** – SEM-96-002/ Aage Tottrup
- **CEDF** – SEM-97-004/ Canadian Environmental Defence Fund
- **Biodiversité** – SEM-97-005/ Animal Alliance of Canada et coll.
- **Guadalajara** – SEM-98-001/ Instituto de Derecho Ambiental, A.C., et coll.
- **Ortíz Martínez** – SEM-98-002/ Ortíz Martínez
- **Molymex I** – SEM-00-001/ Rosa María Escalante de Fernández
- **Jamaica Bay** – SEM-00-003/ Hudson River Audubon Society of Westchester, Inc., et coll.
- **AAA Packaging** – SEM-01-002
- **Dermet** – SEM-01-003/ Mercerizados y Teñidos de Guadalajara, S.A.
- **Alca-Iztapalapa** – SEM-02-005/ Ángel Lara García.

L'examen de deux communications a pris fin en vertu de l'alinéa 14(3)a) :

- **Methanex** – SEM-99-001/ *Methanex Corporation*
- **Neste Canada** – SEM-00-002/ *Neste Canada Inc.*

L'examen de cinq communications a pris fin en vertu du paragraphe 15(1) :

- **Oldman River I** – SEM-96-003/ The Friends of the Oldman River
- **Lac de Chapala** – SEM-97-007/ Instituto de Derecho Ambiental
- **Cytrar** – SEM-98-005/ Academia Sonorense de Derechos Humanos
- **Grands Lacs** – SEM-98-003/ Department of the Planet Earth et coll.
- **Aéroport de la ville de Mexico** – SEM-02-002/ Jorge Rafael Martínez Azuela et coll.

Une communication a été retirée par ses auteurs :

- **Fort Huachuca** – SEM-96-004/ The Southwest Center for Biological Diversity et coll.

Quatre dossiers factuels ont été constitués et rendus publics :

- **Cozumel** – SEM-96-001/ Comité para la Protección de los Recursos Naturales, A.C., et coll.
- **BC Hydro** – SEM-97-001/ B.C. Aboriginal Fisheries Commission et coll.
- **Metales y Derivados** – SEM-98-007/ Environmental Health Coalition et coll.
- **Oiseaux migrants** – SEM-99-002/ Alliance for the Wild Rockies et coll.

Le Conseil a rejeté deux communications aux termes du paragraphe 15(2) à la suite d'un avis du Secrétariat estimant qu'elles justifiaient la constitution d'un dossier factuel :

- **Fermes porcines du Québec** – SEM-97-003/ Centre québécois du droit de l'environnement et coll.
- **Cytrar II** – SEM-01-001/ Academia Sonorense de Derechos Humanos, A.C., Domingo Gutiérrez Mendivil

9 Rapport sur l'accès du public à l'information environnementale

Le Secrétariat a commandé ce rapport afin de donner suite aux engagements que le Conseil a pris, en octobre 1995, dans le cadre d'un exposé de principes énoncé dans sa résolution n° 95-08, intitulée *Accès du public à l'information environnementale*. La deuxième édition du rapport intitulé *Accès du public à l'information environnementale que détiennent les pouvoirs publics – Rapport sur les lois, les politiques et les pratiques nord-américaines*, que le Secrétariat a publié en février 2003, donne suite à une demande que lui a formulée le Conseil au cours de sa session ordinaire de juin 2001. Celle-ci consistait à établir un résumé des règlements régissant la confidentialité au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays en vue de donner au Mexique des exemples dans ce domaine. Le résumé de ces règlements, ou des dérogations en matière de divulgation de l'information, se trouve dans la dernière section de chaque rapport national.

10 Partenariats

10.1 Programme d'action régional et démonstration de solutions de rechange au DDT pour lutter contre le paludisme au Mexique et en Amérique centrale

La CCE partage avec les sept pays d'Amérique centrale les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT au Mexique. Ces activités sont financées par la CCE et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); l'OPS sert d'organisme d'exécution et le PNUE d'organisme de mise en œuvre. On prévoit que le FEM versera sous peu une contribution additionnelle de 6,6 millions de dollars américains pour appuyer principalement la mise sur pied de neuf projets pilotes dans les sept pays d'Amérique centrale et au Mexique.

En vue d'entreprendre le projet, le PNUE a demandé à chaque pays participant et à la CCE de lui faire parvenir une lettre d'engagement officielle indiquant les ressources financières dont ils disposent pour ce projet. La CCE a satisfait à cette exigence en informant le PNUE qu'elle versera une contribution d'au moins 200 000 \$US afin d'assurer le fonctionnement du projet pendant toute sa durée. Celui-ci est censé débiter au milieu de l'année 2003.

Parachevée à la fin de février, une ébauche de rapport d'étape de la mise en œuvre du PARNA sur le DDT a été soumise à l'examen du Groupe de travail sur la GRPC afin qu'il l'approuve au cours de sa réunion du mois de mai. Compte tenu des résultats obtenus au cours de la mise en œuvre de ce PARNA, l'approbation du rapport d'étape pourrait mettre fin aux activités du groupe de mise en œuvre connexe, car le but ultime de ce PARNA, à savoir réduire l'exposition des humains et de l'environnement au DDT, pourrait être atteint dans le cadre du projet du FEM. Il est prévu qu'en raison des travaux accomplis par ce groupe de mise en œuvre et de l'expérience qu'il a acquise, il apporte son aide au projet du FEM au cours de sa réalisation.

La vidéo sur le programme d'élimination du DDT au Mexique, qui a été présentée au cours de la réunion des ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, en mars 2002, a également été présentée au cours de diverses réunions au Mexique et dans d'autres pays (notamment la Jamaïque et le Costa Rica, ainsi qu'aux Nations Unies), et d'autres personnes en Inde et en Afrique voudraient également en obtenir une copie. Le Mexique a reçu récemment une lettre du Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS exprimant également son intention de partager des expériences dans le cadre du projet du FEM, car des pays africains ont entrepris la création d'un fonds pour réaliser un projet analogue à celui que finance le FEM au Mexique et en Amérique centrale. Cet échange pourrait permettre de faire connaître l'expérience qu'a acquise le Mexique dans l'élimination du DDT comme moyen de lutter contre le paludisme.

10.2 Projet de renforcement des capacités pour une étude de biosurveillance des POP et des métaux destinée à déterminer les populations à risque et les points névralgiques de l'environnement en Amérique du Nord

Le Groupe de travail sur la GRPC a approuvé une proposition de projet de surveillance des concentrations des POP dans le sang humain, qui visera l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale. Ce projet pourrait se réaliser en trois volets sur deux ans :

- Premier volet : Établissement d'une méthode de biosurveillance.
- Deuxième volet : Renforcement des capacités (contrôle de la qualité et méthodes d'analyse des échantillons).
- Troisième volet : Travail sur le terrain (échantillonnage, analyse et interprétation des données, établissement de rapports).

La Banque mondiale a convenu de financer ce projet en lui octroyant 100 000 \$US, à partir du Fonds canadien sur les POP, afin de réaliser les premier et deuxième volets du projet; elle a aussi convenu de s'engager à verser ultérieurement un autre montant de 100 000 \$US pour financer le troisième volet. Tous les fonds de la Banque mondiale serviront à financer la partie de ces travaux qui s'effectuera au Mexique. En outre, le programme de travail de la CCE pour 2003 prévoit un montant de 40 000 \$US pour soutenir la réalisation du projet. Un montant indéterminé sera également proposé à cette fin dans le projet de plan de programme de la CCE pour 2004.

Les Parties ont approuvé ce projet et le Secrétariat visera maintenant à signer un protocole d'entente avec la Banque mondiale, ainsi qu'à collaborer avec le Groupe d'étude sur la surveillance et l'évaluation environnementales afin d'établir un calendrier d'exécution détaillé.

10.3 Soutien au Mexique afin de dresser son plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POP

Dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les POP, les pays sont invités à collaborer sur une base régionale afin de mettre en œuvre les dispositions de cette convention. Le Mexique a décidé de confier à la Banque mondiale l'établissement de son plan national de mise en œuvre de la Convention et de la charger de cette mise en œuvre. Des discussions ultérieures entre le Mexique, la Banque mondiale et la CCE ont révélé que cette dernière jouissait d'un important soutien pour agir à titre d'organisme d'exécution. Cette décision souligne le rôle intégrateur que la CCE a joué à l'égard des plans d'action relatifs aux substances toxiques persistantes dans le cadre du projet de GRPC, ainsi que le bien-fondé du processus et de l'infrastructure internes qu'elle a établis, depuis 1995, pour appuyer la réalisation de ce projet. La Banque mondiale a été frappée par la qualité et le caractère exhaustif des travaux accomplis jusqu'à présent dans le cadre du projet de GRPC, et elle voudrait que l'approche des pays nord-américains en matière de coopération régionale serve de modèle dans d'autres régions du monde.

Au départ, la Banque mondiale versera 750 000 \$US pour soutenir ce projet, et il est prévu qu'elle lui octroie jusqu'à 2 000 000 \$US supplémentaires.

Les Parties ont approuvé le projet et des réunions préliminaires se tiennent avec la Banque mondiale, le gouvernement du Mexique et le Secrétariat de la CCE afin de définir les détails de l'élaboration et de l'exécution du projet. Le Secrétariat négociera un protocole d'entente avec la Banque afin d'établir les rôles et les responsabilités dans le cadre de la collaboration des deux organismes. La réalisation fructueuse du projet ouvre la voie à un soutien financier de la Banque mondiale pour d'autres projets de la CCE.

10.4 Protocole d'entente avec le PNUE en vue d'évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes en Amérique du Nord

En 2001, la CCE a conclu un protocole d'entente avec le PNUE déterminant que l'Amérique du Nord constituerait une région, dans le cadre d'efforts déployés à l'échelle mondiale, pour y évaluer les priorités à l'égard des substances toxiques persistantes. Un rapport établi en 2002 cerne les lacunes dans l'information sur ces substances en Amérique du Nord, fait état de nouvelles substances chimiques pouvant susciter des préoccupations et fixe des priorités d'action. Une réunion de spécialistes s'est tenue en octobre 2002 afin d'examiner ce rapport et d'éclairer l'établissement de priorités à l'égard des vingt-sept substances chimiques à l'étude. Une fois parachevé, ce rapport a été transmis, en décembre 2002, aux responsables du Programme des produits chimiques du PNUE, et ceux-ci tiendront compte de ses conclusions dans une évaluation plus large, menée à l'échelle mondiale, qui permettra au FEM de disposer de données scientifiques factuelles pour établir des priorités d'action à l'égard des substances chimiques qui soulèvent des enjeux environnementaux, de même que pour déterminer à quel point les priorités diffèrent d'une région à une autre.

En mars 2003, la CCE a participé à une réunion visant à fixer des priorités à l'échelle mondiale pour ce projet et à exposer l'état des connaissances sur les substances toxiques persistantes en Amérique du Nord, tout en contribuant à l'établissement de priorités d'action à l'égard de ces substances à l'échelle internationale. Dans le cadre du projet de GRPC, il est prévu que le Groupe d'étude sur la sélection des substances se fonde sur l'information contenue dans le rapport nord-américain pour relever des substances pouvant susciter des préoccupations communes en vue de prendre des mesures trilatérales à leur sujet. Le Groupe d'étude sur la surveillance et l'évaluation environnementales peut également s'en servir pour trouver des moyens de combler les lacunes dans le domaine de la surveillance en Amérique du Nord. La CCE a respecté ses engagements à l'égard de ce projet, et son partenariat avec le PNUE s'est avéré très fructueux en donnant lieu à l'établissement d'un rapport pertinent sur l'état des connaissances sur les substances toxiques persistantes en Amérique du Nord. Ce continent joue manifestement un rôle

de premier plan à l'égard d'un grand nombre des substances en question, et les relations internationales établies grâce à ce projet se poursuivront et offriront de nouvelles approches pour renforcer la coopération régionale en matière de gestion des substances chimiques.

11 Administration et finances

11.1 Ressources financières

Le Secrétariat a reçu le premier et le deuxième versements de la contribution des États-Unis et du Canada pour 2003. Il s'attend à recevoir du Mexique le restant de sa contribution pour 2002 et le premier versement de celle pour 2003.

La vérification des comptes de 2002 est terminée et la CCE en transmettra les conclusions aux Parties au mois de juin. Pour la deuxième année consécutive, les vérificateurs n'ont formulé aucune recommandation concernant le contrôle interne du Secrétariat.

Par ailleurs, au mois de mai, le Secrétariat a transmis aux Parties les états financiers du premier trimestre de 2003.

11.2 Ressources humaines

M. Spencer Ferron-Tripp a été engagé à titre d'agent des médias et de la sensibilisation.

Le processus de recrutement du chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce s'est terminé par la promotion de M^{me} Chantal Line Carpentier à ce poste.

Le processus de recrutement pour le poste de gestionnaire du même secteur de programme est censé se terminer au début de juin.

Deux processus de recrutement sont en cours pour combler le poste de rédactrice en chef des publications de langue française qu'occupe actuellement M^{me} Raymonde Lanthier, et celui de gestionnaire du programme de GRPC qu'occupe actuellement M. José Carlos Tenorio. Tous deux quitteront leurs fonctions en juillet.

11.3 Bail des locaux de la CCE

Le bail de la CCE se terminera en novembre 2004. Plusieurs analyses de différents aspects des besoins de la CCE en matière de locaux (touchant notamment les finances, la sécurité et la proximité de certaines commodités) sont en cours afin de déterminer laquelle des propositions que le Secrétariat est en train d'étudier s'avère la plus convenable. La CCE se fondera sur ces éléments pour négocier un bail à long terme.

12 Communications et sensibilisation

La stratégie de communication du Secrétariat met l'accent sur le recours à diverses techniques pour informer les publics cibles sur les travaux que réalise la Commission. À titre d'exemple, la CCE a récemment publié le rapport *À l'heure des comptes 2000*, lequel constitue le septième rapport annuel de la série sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord. Ce dernier rapport donne des

renseignements détaillés tout en évaluant les données comparables des RRTP nord-américains. Il est affiché sur le site Web de la CCE et permet aux utilisateurs intéressés d'établir leur propre rapport sur les rejets et transferts par État ou par province, tout en constituant un outil important sur le plan médiatique. Les renseignements que fournit le rapport *À l'heure des comptes 2000* ont été repris cette année dans plus de 180 journaux du Canada, du Mexique et des États-Unis, et ses principales conclusions ont également été diffusées par plus de 90 stations de radio et de télévision du continent. Par ailleurs, la CCE a imprimé 3 400 exemplaires des deux volumes du rapport (compendium et données) afin de les distribuer à des particuliers et à des organismes des quatre coins de l'Amérique du Nord.

12.1 Publication et diffusion

La production, la promotion et la distribution des rapports et des publications de la CCE ne cessent de prendre de l'ampleur. Depuis juin 2002, le Secrétariat a élaboré 18 publications d'envergure ainsi que de nombreux documents de travail et d'autres types de documents. La CCE a publié plus de 25 000 exemplaires de ces publications dans les trois langues.

La diffusion des publications de la Commission s'est considérablement accrue en raison des visites de plus en plus nombreuses de son site Web. Au cours de la dernière année, celui-ci a enregistré plus de 1,5 million de visites durant lesquelles les utilisateurs ont téléchargé plus de 170 000 documents. Par ailleurs, la liste d'expédition par courriel a permis de toucher 7 000 personnes. Les visiteurs identifiables étaient principalement des Nord-Américains; cependant, une proportion aussi grande que 20 % des visites provenaient de l'extérieur du continent, ce qui révèle aussi bien la valeur de l'information qu'offre le site que le degré d'attrait de la CCE à partir de régions éloignées. Afin de veiller à ce que le site Web offre le meilleur accès possible à l'information qu'il contient, la CCE est en train d'y apporter des améliorations importantes, notamment une nouvelle fonction de recherche et une meilleure présentation des activités et des réalisations du Secrétariat.

L'importance de ce site Web à titre d'outil de publicité et de diffusion s'est concrétisée à l'occasion du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce tenu du 24 au 28 mars. Au cours des semaines qui ont précédé cette activité, les pages spéciales qui lui ont été consacrées ont connu près de 1 000 visites par jour. Ce grand nombre de visites a découlé d'efforts publicitaires particuliers pour promouvoir le Symposium, dont son inclusion dans le calendrier des réunions sur l'environnement et le commerce, et la production et la transmission d'invitations à 3 332 correspondants. Cette invitation a été reproduite sur le site Web (www.cec.org/symposium) dans les messages du serveur de liste et dans le programme des activités, ce qui a permis de lui donner une image de marque uniforme.

12.2 Communiqués

Durant toute l'année, la section des communications a coordonné la diffusion d'une série d'annonces sur les publications, les programmes et les réunions du Secrétariat, tout en continuant à diffuser de l'information générale sur les activités de la Commission et du CCPM. Afin de mieux renseigner les intervenants et le public, le Secrétariat a amélioré ses outils de présentation, notamment une nouvelle brochure et un nouveau dépliant sur la CCE ainsi qu'un certain nombre de feuillets d'information sur ses programmes et projets. Parmi ses réalisations récentes, la section des communications compte la diffusion médiatique la plus étendue de l'histoire des rapports *À l'heure des comptes*. Les principaux communiqués comprennent les suivants :

2 juin 2003

La CCE reçoit une communication concernant le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique

La CCE a reçu, le 23 mai dernier, une communication présentée par la Fundación Lerma-Chapala-Santiago-Pacífico et plusieurs autres organisations non gouvernementales, dans laquelle il est allégué que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec le bassin Lerma-Chapala-Santiago-Pacifique.

16 mai 2003

La CCE reçoit une communication concernant le projet de quai à Cancún

La CCE a reçu, le 14 mai dernier, une communication présentée par M. Alfonso Ciprés Villareal, président du *Movimiento Ecologista Mexicano, A.C.*, au nom de divers groupes de défense de l'environnement, deux universitaires et un citoyen, dans laquelle il est allégué que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement en rapport avec l'autorisation en matière d'impacts environnementaux relative à un projet de quai sur la Riviera Maya, dans l'état de Quintana Roo.

16 mai 2003

Le Secrétariat de la CCE présente son plan général de travail relatif à la constitution du dossier factuel concernant la communication Tarahumara (SEM-00-006)

Aujourd'hui, le Secrétariat de la CCE a fourni aux Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) le plan général de travail relatif à la constitution du dossier factuel concernant la communication Tarahumara (SEM-00-006).

2 mai 2003

Diffusion des recommandations pour l'établissement d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord en vue de recueillir les observations du public

Le Secrétariat de la CCE a publié aujourd'hui un document intitulé *Recommandations pour l'établissement d'indicateurs de la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, préparé par le groupe directeur chargé de l'établissement de ces indicateurs.

24 avril 2003

La CCE publie un dossier factuel en rapport avec l'application de la loi américaine sur les oiseaux migrateurs

La CCE a rendu public aujourd'hui un dossier factuel concernant des allégations selon lesquelles les États-Unis n'ont pas assuré l'application efficace de la *Migratory Bird Treaty Act* (MBTA, Loi sur le Traité concernant les oiseaux migrateurs) en rapport avec des activités d'exploitation forestière qui ont causé la mort de grands hérons et entraîné la destruction de nids de balbuzards en 1995 et 1996.

17 avril 2003

Augmentation de 32 % des émissions polluantes déclarées par 15 000 établissements industriels

Selon la CCE, il est fort probable que l'usine de fabrication, de production d'électricité ou d'élimination des déchets de votre région rejette davantage de substances chimiques toxiques dans l'environnement qu'auparavant.

Le 7 février 2003

Réunion sur les énergies renouvelables avec des dirigeants d'entreprises multinationales et d'organismes gouvernementaux

Des dirigeants d'entreprises comme Dupont et Volkswagen font partie des représentants d'une douzaine de sociétés multinationales qui se sont rassemblés aujourd'hui pour discuter des énergies renouvelables.

Le 23 janvier 2003

Diffusion du mandat relatif à l'étude sur le maïs en vue de recueillir les commentaires du public

Le Secrétariat de la CCE a publié aujourd'hui le mandat qui guidera l'élaboration d'un rapport sur les effets du maïs transgénique au Mexique. Le public peut maintenant prendre connaissance de ce mandat et transmettre ses commentaires à la Commission.

Le 8 janvier 2003

Le fonds pour l'environnement de la CCE diffuse un appel de propositions à l'échelle du continent

La CCE a diffusé aujourd'hui un appel de propositions en vue de subventionner des projets communautaires portant sur la surveillance et l'évaluation environnementales en rapport avec la santé humaine.

Le 15 décembre 2002

Un nouveau rapport présente des données environnementales dans le contexte de l'ALÉNA

À la veille du 10^e anniversaire de la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui a eu lieu le 17 décembre 1992, la CCE a rendu public aujourd'hui un rapport décrivant certains des effets de l'ALÉNA sur l'environnement.

19 septembre 2002

Les résultats préliminaires d'une étude sur la contamination de l'environnement dans l'État de Zacatecas, au Mexique, justifient la poursuite des recherches en raison des préoccupations que soulève le mercure

Les résultats préliminaires d'un programme d'analyse d'échantillons de sol et de végétation dans la région de Zacatecas, au Mexique, confirment la présence de métaux lourds et justifient la poursuite des recherches pour déterminer les répercussions de cette contamination sur la santé publique et l'environnement dans la région.

24 juillet 2002

La CCE octroie des subventions à des projets communautaires axés sur l'énergie

Les subventions annoncées aujourd'hui par la CCE serviront à promouvoir l'utilisation de séchoirs à café solaires dans les régions rurales du Mexique, la production d'énergie éolienne au Canada et l'efficacité énergétique aux États-Unis.

12.3 Rapports annuels visés au paragraphe 12(1) de l'ANACDE

En décembre 2002, le Comité permanent général a approuvé un calendrier d'exécution révisé de ce rapport, y compris des éléments concernant l'établissement des rapports nationaux par les Parties, dans le but d'accélérer l'établissement et la diffusion de ces rapports annuels et de réduire le retard accumulé à l'égard des rapports de 2000, 2001 et 2002.

Conformément au calendrier approuvé, la CCE a pu diffuser le rapport annuel de 2000 en février 2003. Le 5 mars suivant, elle a soumis le rapport annuel de 2001 à l'examen des Parties et elle publiera le rapport annuel de 2002 lorsqu'elle aura reçu et traduit les rapports nationaux.